



## Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
31 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Troisième Commission

#### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 octobre 2003, à 15 heures

*Président* : M. Belinga-Eboutou. . . . . (Cameroun)

### Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54994 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale** (A/58/3, A/58/87-E/2003/82, A/58/125, A/58/131-S/2003/703, A/58/165, 222 et 223; A/C.3/58/L.3, L.4, L.5 et L.6)

**Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues** (A/58/3, A/58/124, A/58/131-S/2003/703 et A/58/253)

1. **M. Costa** [Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)], présentant les deux points de l'ordre du jour, dit que la criminalité transnationale organisée est une menace croissante et qu'elle s'élargissait à de nouveaux domaines tels que la traite des êtres humains. La technologie électronique permet aux criminels de blanchir l'argent, de commettre des fraudes sur une large échelle et de diffuser du matériel pédophile et elle a facilité le terrorisme. L'Office a élaboré un index de la criminalité organisée, rassemblant des données de plus de 100 pays. L'Afrique subsaharienne semble être la région la plus affectée par la criminalité organisée, suivie par l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes. Les pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe de l'Est sont des pays aussi bien d'origine que de transit pour la traite des êtres humains dont la principale destination est le monde industrialisé. Il existe un risque réel d'une « frontière de la criminalité » : les pays en développement connaissent des niveaux élevés et croissants de criminalité, alors que les pays développés enregistrent des niveaux stables ou en déclin. Les données suggèrent qu'il existe un lien évident entre le fait que certains pays ne parviennent pas à réaliser le développement durable et l'augmentation de la criminalité organisée; par exemple, il ressort d'études de la Banque mondiale sur les causes comparatives des crimes violents qu'il y a une forte corrélation entre la criminalité et de hauts niveaux d'inégalité.

2. Passant à l'utilisation et à la production illicites de drogues, M. Costa dit qu'il y a une réduction notable de la culture d'opium et de coca en Asie et dans les pays andins, la Colombie et l'Afghanistan demeurant les principales sources de ces drogues. Dans la région du Triangle d'Or, si les progrès enregistrés récemment se poursuivent, l'effort déployé depuis une centaine d'années pour contrôler la production des drogues arrivera à sa fin. En Colombie également, il y

a eu, au cours des deux dernières années, une réduction durable de la culture du coca. En Afghanistan, toutefois, les cultivateurs et les trafiquants d'opium ont touché environ 2,5 milliards en 2002, soit environ la moitié du produit intérieur brut du pays.

3. Alors qu'il y a eu une réduction dans l'abus de la cocaïne et de l'héroïne dans certains importants marchés d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest, de nouveaux marchés sont apparus dans les pays d'Europe de l'Est, la Fédération de Russie et d'autres pays membres de la Communauté d'États indépendants et en Chine. En outre, l'abus des drogues a accru la menace d'une large pandémie de VIH/sida et autres maladies transmises par le sang. Les pays en développement, particulièrement en Afrique, sont obligés de consacrer des ressources déjà rares à la limitation de la culture du cannabis et à la lutte contre le trafic et l'abus des drogues et les politiques indulgentes de certains pays en ce qui concerne le cannabis sont donc encore plus décourageantes. L'enquête mondiale sur l'ecstasy et les amphétamines entreprise par les Nations Unies en 2003 a montré que les drogues synthétiques, telles que les stimulants du type amphétamines pourraient devenir le plus grave problème mondial de la drogue.

4. Un certain nombre de mesures ont été adoptées pour faire face la situation changeante en matière de criminalité et de drogues. M. Costa se félicite de l'entrée en vigueur, le 29 septembre 2003, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui fournit un nouveau cadre à la coopération internationale et, notant que la plupart des signataires étaient des pays en développement, demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier aux pays développés, de ratifier la Convention. Il rappelle que l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, a appuyé les travaux de l'Office en matière de lutte contre le terrorisme et il accueille avec satisfaction la proposition de la Commission tendant à réunir un segment de haut niveau du onzième Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale ainsi que la conclusion récente des négociations sur le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption et prie les États Membres d'apporter leur plein appui à son adoption.

5. La réunion ministérielle de la Commission des stupéfiants a à nouveau confirmé l'importance qu'il y a

à réduire la demande dans le contexte d'une approche intégrée et équilibrée. Des défis importants devront être relevés et des questions telles que la pauvreté, les catastrophes, le VIH/sida et les drogues ont toutes contribué aux souffrances humaines, ont entravé le règlement des conflits et fait obstacle au développement, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme. Les instruments existants dans le domaine des drogues, de la criminalité organisée, du terrorisme et, bientôt, de la corruption, doivent s'accompagner d'initiatives concrètes pour réduire l'abus des drogues et soigner les toxicomanes.

6. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a accumulé un ensemble de connaissances, de compétences et de meilleures pratiques. Au début de 2003, l'Office a été réorganisé en vue de réaliser des programmes de meilleure qualité et d'améliorer le rendement. Par exemple, pour la première fois, il a été présenté un budget consolidé pour 2004-2005 qui intégrait les drogues, la criminalité, le terrorisme et les besoins en ressources dans un contexte opérationnel unique et comprenait un examen en profondeur de la performance de l'Office pendant la période 2002-2003. La recherche et l'analyse et les opérations sur le terrain ont été renforcées et des programmes relatifs à l'assistance juridique, à la criminalité transnationale organisée, à la traite des êtres humains, à la corruption, au terrorisme et au blanchiment de l'argent ont été exécutés par de petites équipes d'experts dans des domaines prioritaires. À ce propos, M. Costa souhaite remercier les pays qui ont versé des contributions volontaires à ces programmes.

7. La pertinence de l'Office sera évaluée suivant sa capacité de répondre aux demandes des États Membres en matière d'élaboration de nouveaux instruments juridiques et de nouvelles politiques; de recherche et d'analyse; et d'opérations sur le terrain pour le renforcement des capacités et la mise en oeuvre des conventions. Vu les modestes ressources dont dispose l'Office, il doit former des partenariats stratégiques et il prend note, par exemple, de l'élaboration d'un programme conjoint avec la Banque mondiale axé sur une douzaine de pays où les problèmes de drogues et de criminalité affectent les activités de la Banque.

8. En outre, il rappelle le Pacte de Paris adopté en mai 2003 concernant les problèmes liés à la drogue et à la criminalité le long des routes de trafic entre l'Asie centrale et l'Europe et la session tenue par le Conseil

de sécurité en juin sur l'Afghanistan et les problèmes de drogues et de criminalité que rencontre ce pays. Il prend note du solide engagement pris par la Communauté d'États indépendants de parer à la dimension internationale du problème de drogues que connaît l'Afghanistan. De plus, l'Office continue d'accroître ses relations avec le Comité contre le terrorisme. La coopération avec le secteur privé a également été renforcée, par exemple dans le cadre d'un programme novateur réalisé au Mexique pour lutter contre les enlèvements, cofinancé par le secteur des entreprises, le Gouvernement et l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ce modèle, qui a donné de bons résultats, pourrait être utilisé dans d'autres pays où les enlèvements sont fréquents.

9. L'objectif du développement durable nécessite non seulement un partage juste et efficace des ressources de la planète mais également la création d'un environnement de sécurité humaine et une vie exempte de peur d'un « comportement incivil ». La lutte contre les menaces de terrorisme, de violence, de criminalité, d'abus des drogues nécessite une perspective de l'avenir, une détermination politique et des ressources. Malgré ses ressources limitées, l'Office continuera de travailler de la manière la plus efficace possible afin de satisfaire les besoins des États Membres et M. Costa les prie donc d'appuyer ses travaux.

10. **M. Spatafora** (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, convient qu'il faut adopter une réponse commune aux défis auxquels doit faire face la communauté internationale. Il prend note avec intérêt de l'index sur la criminalité organisée élaboré par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et, vu les situations très différentes qui existent dans des régions telles que l'Afrique subsaharienne, l'Afghanistan et les économies en transition de l'Europe de l'Est, il se demande si le Directeur exécutif pourrait faire des suggestions générales sur la façon d'aborder ces situations socioéconomiques et géopolitiques très différentes et, en particulier, sur la façon d'améliorer l'efficacité de la coopération entre l'Office et la Commission européenne.

11. **M. Stelzer** (Autriche) pense que le tableau peu encourageant peint par le Directeur exécutif met en relief la nécessité de cibler les activités et d'accroître la coopération et il se félicite des nouveaux partenariats

formés avec la Banque mondiale et le Comité contre le terrorisme sur des questions telles que les drogues et le terrorisme, qui ont un impact immédiat sur les populations et la société. Il se demande si l'Office pourrait de même rechercher de nouveaux partenariats dans la société civile afin d'accroître la prise de conscience du problème des drogues et de ce fait accroître l'appui du public aux activités gouvernementales.

12. **M. Andrabi** (Pakistan) pense que, malgré les inquiétudes que crée la situation en Afghanistan, il existe des tendances encourageantes, telles que la réduction de la production de drogues dans le Triangle d'Or, et il demande que plus d'informations soient fournies à cet égard. Il aimerait également recevoir plus d'informations sur les résultats de la stratégie de réduction de la demande sur le terrain élaborée par l'Office et les possibilités qu'elle offre de remédier au problème du trafic, ainsi que sur la tendance très encourageante à des partenariats accrus, en particulier avec le secteur privé.

13. **M. Konfouru** (Mali) aimerait recevoir de plus amples informations sur l'action concrète qui pourrait être entreprise pour remédier au problème de la criminalité organisée et de la violence urbaine en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, ainsi que sur les programmes visant à encourager les agriculteurs en Asie, particulièrement en Afghanistan, à produire des cultures de substitution.

14. **Mme Ahmed** (Soudan) se demande ce qui pourrait être fait pour fournir une plus grande aide aux pays d'Afrique où le manque de ressources et la faiblesse des politiques sont des problèmes majeurs. Elle se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et prend note de l'appui manifesté par les pays en développement pour cet instrument.

15. **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime), en réponse au représentant de l'Italie, dit que l'index élaboré par l'Office montre que, alors que par le passé les pays du Sud avaient principalement été des producteurs de drogues pour les pays plus riches du Nord, le problème de la drogue est devenu plus généralisé et doit donc être traité en coopération, en tenant compte des spécificités régionales. Il pourrait être remédié aux problèmes des pays plus pauvres d'Afrique grâce à un financement

accru des donateurs, alors que les problèmes des pays d'Europe de l'Est à revenu moyen pourraient être traités au moyen d'un financement au niveau régional. Des travaux prometteurs sont en cours dans l'Union européenne, mais un financement supplémentaire est nécessaire et il prie la présidence de l'Union européenne, qui est actuellement assurée par l'Italie, de se pencher sur ce problème.

16. En réponse au représentant de l'Autriche, il dit que son Office doit renforcer ses partenariats et servir de catalyseur aux fins d'une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Il note que 90 % du budget de l'Office est fourni par quelque 20 donateurs, les 10 % restants provenant du budget ordinaire des Nations Unies et il se félicite des efforts de coopération avec les États à revenu moyen tels que la Fédération de Russie, le Brésil et le Mexique qui permettent de compléter ces ressources. La coopération avec le secteur privé, par exemple les efforts déployés au Mexique pour lutter contre les enlèvements, est une autre source potentielle de ressources. La société civile est également une ressource encore inexploitée; dans de nombreux pays des personnes sont prêtes à se porter volontaires ou à travailler pour un salaire relativement peu élevé pour aider l'Office dans ses travaux. De tels efforts pour compléter les ressources de l'Office doivent être renforcés.

17. Répondant à une question du représentant du Pakistan, il dit que tant que la demande existe la production augmentera; lorsqu'une drogue disparaît, une autre apparaît pour la remplacer. La production d'opium dans le Triangle d'Or doit être éliminée d'ici 2006-2007, alors qu'en République démocratique populaire lao, la production a été réduite de 20 % par an. Bien que la production d'opium dans l'Est du Myanmar diminue rapidement, ce pays est devenu une importante source de drogues synthétiques, pour lesquelles il n'existe aucun traitement. La seule solution est donc une prévention mondiale plus efficace. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne en tant que foyer de la criminalité organisée en plus de la criminalité urbaine, une grande partie de la cocaïne provenant de Colombie parvient en Afrique en passant par les États-Unis, zone innocente et pratique de transit, comme c'est le cas également de l'héroïne et de l'opium venant de l'Est, et lorsque ces drogues sont vendues sur les marchés intérieurs, elles créent des dépendances.

18. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime publiera prochainement les résultats d'une enquête sur l'opium en Afghanistan, mais les perspectives sont sombres. Le problème est que dans l'économie de l'opium, l'équilibre entre le risque et les bénéfices est asymétrique : du fait du faible niveau de répression des infractions, les trafiquants en tirent d'énormes bénéfices en courant peu de risques. Une solution possible consisterait à augmenter le risque en créant des prohibitions supplémentaires; une autre serait de fournir une aide aux agriculteurs pauvres, sans laquelle ils n'arrêteraient pas de cultiver de l'opium. Il est nécessaire d'élaborer d'urgence un projet axé sur les activités de substitution.

19. En ce qui concerne la Convention contre la criminalité transnationale organisée, qui est entrée en vigueur récemment, il ne peut pas expliquer pourquoi elle a été ratifiée principalement par des pays en développement, mais elle n'a en fait été ratifiée que par un seul pays d'Amérique du Nord et trois pays d'Europe. Il est possible que le retard apporté à d'autres signatures ne soit pas dû à des réserves de leur part mais au fait que, prenant la Convention au sérieux, ils ont entrepris le processus nécessaire, mais lent, de liaison entre les services exécutifs et juridiques. En tout état de cause, il prie tous les pays de ratifier la Convention aussi rapidement que possible.

20. **Le Président** invite la Secrétaire adjointe aux affaires mondiales et aux droits de l'homme du Mexique à prendre la parole.

21. **Mme Olamendi Olavarrieta** (Mexique), félicitant l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, et particulièrement son Directeur exécutif, des travaux accomplis, dit qu'il est important de faire connaître ces travaux à la Commission, ainsi que l'examen quinquennal des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration politique de 1998 adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue. Elle se félicite du fait que la plupart des pays considèrent qu'ils ont une responsabilité partagée en ce qui concerne les problèmes de la drogue, les pays producteurs étant également des consommateurs et vice versa. En outre, il est grand temps que la Commission examine la possibilité d'abolir le concept de pays donateurs et de pays bénéficiaires car chaque pays a quelque chose à offrir ou à recevoir de la Commission. L'idée persiste

selon laquelle les pays donateurs sont « bons » et les pays bénéficiaires sont moins bons, mais ce qui est vital est le concept de responsabilité partagée et le Mexique continuera d'être aussi bien donateur que bénéficiaire. Bien que la plupart des pays aient des programmes de lutte contre la criminalité et le trafic des drogues, ils se concentrent également sur la prévention et le traitement des toxicomanes. Comme il ressort de la Déclaration ministérielle commune de la Commission des stupéfiants (A/58/124), la responsabilité devrait être partagée dans ce domaine également.

22. Comme il a été souligné lors du débat ministériel de la session de la Commission, la Convention contre la criminalité transnationale organisée représente un instrument idéal pour lutter contre le trafic des drogues et la criminalité organisée, mais seulement si elle est ratifiée par tous les États. Un autre outil utile serait la nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption, la corruption des fonctionnaires gouvernementaux étant la principale cause de l'escalade de la criminalité organisée, notamment de l'impunité avec laquelle les gros bonnets de la drogue importent d'énormes quantités de stupéfiants dans la plupart des pays.

23. Une autre question pertinente est celle de savoir si certaines drogues devraient être légalisées. Il est particulièrement significatif que bien que les Ministres aient réitéré leur engagement d'aborder cette question, ils ont prétendu hésiter à le faire pour des raisons concernant la santé de leurs populations. La toxicomanie étant en hausse, particulièrement du fait de l'utilisation de drogues synthétiques, les autorités doivent s'acquitter de leur engagement de contrôler la fabrication et le transport des précurseurs chimiques en tant que condition préalable à la maîtrise de la production et de la distribution de drogues synthétiques. Les délégations doivent appuyer la Déclaration ministérielle commune, qui mérite de recevoir une grande attention dans les efforts de lutte contre la criminalité organisée, particulièrement le trafic des drogues. À moins que toutes les parties redoublent d'efforts dans un esprit de coopération, elles ne parviendront pas à lutter contre la production, le transport et la distribution de drogues. Le Mexique s'est engagé sur cette voie et il espère aider à construire un monde exempt de drogues auquel aspirent toutes les délégations présentes.

24. **M. Balarezo** (Pérou), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci souscrit pleinement aux résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la table ronde tenue lors de la réunion ministérielle de la session de la Commission des stupéfiants. Le rapport du Secrétaire général sur l'Évaluation quinquennale de la mise en oeuvre de la vingtième session de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (A/58/253) autorise également la Commission à suivre les progrès accomplis par les pays du Groupe dans leur lutte contre les drogues et les mesures prises pour combattre le commerce de drogues. Alarmé par l'augmentation rapide de la production illicite de certains types de drogues dans certaines régions, le Groupe de Rio réalise également que, dans la région du Groupe, comme ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les engagements pris en 1998.

25. Les drogues mettent en danger la santé, la sécurité et le bien-être, particulièrement ceux des enfants et des jeunes, entravent les efforts déployés pour atténuer la pauvreté et sont la cause de violence et de crimes, alors que les vastes ressources de l'économie des drogues illicites renforcent les organisations criminelles, y compris les groupes terroristes, et accroissent la disponibilité d'instruments de guerre, dont certains sont recyclés de conflits armés passés. Les mesures adoptées par les pays les plus affectés afin de lutter contre le trafic des drogues, le blanchiment de l'argent et le trafic illicite d'armes ne serviront à rien si les efforts déployés aux niveaux international et national ne produisent pas de résultats tangibles dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale. Hélas, bien que le principe de responsabilité partagée dans la lutte contre les drogues soit reconnu, le déséquilibre persistant qui fait qu'une poignée de nations assument le coût de la lutte, alors que la production et l'utilisation de drogues sont tolérées dans d'autres, entrave encore davantage les efforts internationaux et viole les dispositions internationales existantes.

26. Les pays du Groupe de Rio réaffirment leur intention d'appliquer les stratégies nationales et internationales – telles que l'éducation et la formation – de réduction de la demande et de l'offre et d'adhérence au principe de responsabilité partagée, sous réserve du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires intérieures. Convaincu que la culture illicite de

drogues compromet le développement des États et la prospérité de leurs populations, le Groupe accorde une haute priorité à son élimination. Cela requiert une saine coopération internationale, un développement axé sur des activités de substitution et un accès aux marchés. À cet égard, il félicite l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de la coopération technique qu'il a fournie et prie les pays développés, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les organisations non gouvernementales, de prendre des engagements financiers plus importants.

27. Le Groupe demande instamment à l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de continuer à fournir un appui aux États de transit grâce à de nouveaux programmes d'assistance technique en matière de collecte de données, d'équipement pour les opérations perfectionnées, et d'examiner la possibilité d'élaborer des projets de coopération transfrontière et régionale et des projets de développement axés sur des activités de substitution. Il recommande que soit accordé à la Commission des stupéfiants un plus grand pouvoir de prise de décisions et qu'elle continue à faciliter les consultations entre les États Membres sur toutes les questions liées au problème mondial de la drogue. Le Groupe continuera à encourager la coopération au sein et en dehors de la région, et en coopération avec les organes régionaux, sans discrimination, à promouvoir une action coordonnée dans tous les domaines, notamment avec la participation de la société civile, pour aider les pays en développement à lutter contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects.

28. **Mme Cornacchia** (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, les pays accédants, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie et, également au nom de l'Islande et la Norvège, reconnaît le rôle crucial que jouent les Nations Unies dans l'élaboration de stratégies de lutte contre toutes les formes de criminalité et dans la protection de la liberté et de la sécurité. Dans ce contexte, elle félicite les organes compétents des Nations Unies de leurs travaux en matière de renforcement des systèmes nationaux de prévention du crime et de justice pénale. L'Union européenne appuie fermement les activités de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime,

particulièrement son élaboration d'instruments juridiques universels et la fourniture d'une coopération technique aux pays en développement et en transition, comme le montre l'étendue de la complémentarité entre cet Office et l'Union européenne.

29. Un nouvel élan doit être donné à la lutte contre la criminalité organisée qui nuit à l'état de droit. Elle se félicite de la récente entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui, avec ses trois protocoles, est l'instrument international clef pour lutter contre ce phénomène, ainsi que de l'entrée en vigueur, prévue pour 2003, de son protocole sur la traite des êtres humains. L'Union européenne attend avec intérêt de participer activement à la préparation des règles de procédure et à la première Conférence des parties, en juin 2004. Elle prie instamment les pays d'accélérer la ratification de la Convention et des protocoles afin qu'un maximum de signataires puissent participer à la Conférence; elle félicite l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de l'appui technique et de l'assistance juridique qu'il fournit aux États Membres à cet égard.

30. L'étape cruciale suivante serait l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui contiendrait, outre des dispositions juridiques, des mesures visant à prévenir la corruption, phénomène qui a été la cause d'une réduction des investissements, voire de désinvestissement et qui a eu un impact encore plus grand sur les couches sociales les plus pauvres – et par-là les plus vulnérables. On ne pourra parvenir à des solutions durables contre la corruption et à l'établissement d'un réseau complet, équilibré de mesures efficaces que grâce à la prévention, à la criminalisation, à la coopération internationale et aux mécanismes de suivi et de recouvrement. Un membre actif du Comité spécial chargé de la négociation de la Convention, l'Union européenne se félicite du fait que le nouvel instrument juridique sera ouvert à la signature à la fin de 2003, et de l'offre du Mexique d'accueillir une conférence de haut niveau pour la signature de la Convention.

31. Mme Cornacchia se félicite du renforcement du Service de la prévention du terrorisme de l'Office pour le contrôle de la drogue et la prévention du crime et du lancement en 2002 du Programme mondial contre le terrorisme, qui complète les activités du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité en aidant les États Membres à adopter les lois et à appliquer les

instruments internationaux pertinents, ce qu'il a déjà fait dans plus de 30 pays en 2003. La réorganisation de l'Office pour le contrôle de la drogue et la prévention du crime renforcera son efficacité, maximisant la répartition des ressources telle qu'approuvée par les commissions compétentes. Elle lance aussi un appel pour le renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, comme le demandent les résolutions de l'Assemblée générale.

32. Passant au contrôle international des drogues, Mme Cornacchia se félicite de la possibilité offerte aux États Membres par la récente Déclaration ministérielle commune de la Commission des stupéfiants d'entreprendre un examen à moyen terme de leurs progrès en ce qui concerne la suite donnée à la Déclaration politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le problème de la drogue doit non seulement être réglé sur la base d'une responsabilité partagée, mais d'autres outils essentiels sont la collecte de données et l'analyse et l'évaluation des résultats des politiques de contrôle des drogues. Comme l'a souligné l'Union européenne à la Commission, la production et le trafic des drogues étant directement liés à la demande, tous les efforts devraient être axés sur une approche équilibrée.

33. La croissance alarmante de la production illicite et de l'abus des stupéfiants et des drogues psychotropes, y compris les amphétamines, pose de nouveaux défis à la réduction de l'offre et à la coopération internationale en matière d'application des lois. L'usage convivial de telles substances par les jeunes est alarmant et il doit y être remédié grâce à des programmes de prévention réguliers dispensés dans les écoles et auxquels participent la famille et la communauté. Le rapport du Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime sur les drogues synthétiques constitue un sérieux avertissement que toute l'attention voulue doit être accordée aux moyens potentiels de lutte contre cette nouvelle menace. L'Union européenne est préoccupée par les liens continus qui existent entre le trafic des drogues et le terrorisme et autres activités criminelles nationales et transnationales.

34. L'Union européenne appuie une autre priorité de la Commission, à savoir la nécessité d'encourager les cultures de substitution par les cultivateurs de pavot et de coca, et prie instamment les États et l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

d'intensifier leurs efforts, particulièrement en Afghanistan. La production illicite de cultures servant à la fabrication de drogues pourrait être réduite grâce à des activités de substitution, améliorant ainsi la qualité de la vie des populations cibles. Elle encourage les organes compétents des Nations Unies à intégrer la question du contrôle des drogues dans leurs programmes. La formation, l'assistance technique, la coordination et l'échange d'informations entre les États sont les éléments essentiels d'une coopération efficace, fondée sur une politique mixte qui comprend la prévention, l'application des lois, la réduction des risques, le traitement et la réintégration des toxicomanes et les activités de substitution.

35. Comme il est vital que l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime continue de jouer un rôle de premier plan dans la coordination mondiale des activités de lutte contre les stupéfiants, l'Union européenne recommande qu'une part suffisante du budget ordinaire soit allouée à son programme afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat. Vu les efforts que l'Union européenne déploie dans ce domaine – particulièrement sa Stratégie et son Plan d'action pour lutter contre les drogues – elle est impatiente de poursuivre sa coopération avec l'Office.

36. **M. Duque Estrada Meyer** (Brésil) dit que le Brésil se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la ratifiera dans un avenir proche. Il est également heureux de noter que les négociations concernant une convention contre la corruption seront bientôt conclues, la corruption étant un sérieux obstacle au développement social.

37. La traite des êtres humains revêtant visiblement une dimension transnationale, la coopération internationale en vue de créer des mécanismes de lutte contre ce fléau est plus importante que jamais. Les activités entreprises par le secteur public et la société civile doivent également être coordonnées.

38. La délégation brésilienne réaffirme son appui à une approche multilatérale pour régler les problèmes de la consommation et du trafic de drogues et les délits connexes. Le Brésil a élaboré une politique nationale contre la drogue qui tient compte aussi bien de la demande que de l'offre. Les problèmes liés à la drogue ont également une dimension internationale, la production et la consommation étant interdépendantes. Le Brésil a ratifié les principaux traités internationaux

dans ce domaine et a établi une coopération régionale et bilatérale qui reconnaît la nécessité d'une responsabilité partagée en ce qui concerne le contrôle du trafic de drogues. Cette coopération devrait également aider à lutter contre la corruption.

39. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) dit que, malgré les efforts déployés aux niveaux national et international, le problème de la production illicite, de la consommation et du trafic de drogues continue de s'accroître. La coopération internationale devrait être fondée sur le respect du droit international et de la Charte, particulièrement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de renonciation à la menace ou à l'emploi de la force.

40. Cuba a prouvé sa volonté de prévenir le trafic de drogues sur son territoire et a adopté des mesures énergiques contre son utilisation en tant que route naturelle vers les États-Unis d'Amérique, qui est un large centre de consommation. Il a exprimé de manière répétée sa volonté de coopérer avec les autorités américaines pour lutter contre le trafic de drogues et n'a imposé à cette coopération aucune condition relative au blocus et pourtant, ses propositions ont toujours été rejetées.

41. La délégation cubaine félicite le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de ses travaux, de même que l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui est la seule autorité indépendante dont la portée internationale peut fournir une évaluation objective des efforts déployés par les États pour consolider la politique mondiale de contrôle des drogues et mettre en place une coopération internationale efficace. Cuba a renforcé ses échanges avec les deux institutions, ce qui a conduit à l'amélioration de la formation de son personnel et à un plus large appui technique. Elle continuera de fournir les ressources disponibles à la lutte contre les drogues dans la région des Caraïbes. La législation pénale dans ce domaine a été renforcée et les mesures contre le blanchiment de l'argent sont appliquées.

42. *M. Maertens (Belgique), Vice-Président, prend la présidence.*

43. **M. Xie Bohua** (Chine) dit que, lorsqu'elles mettent en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, les parties doivent respecter les principes de la souveraineté, de l'égalité et des avantages mutuels. Des mécanismes régionaux et mondiaux de coopération



doivent être mis en place et l'assistance aux pays en développement doit être accrue afin de renforcer leur capacité de prévenir et de lutter contre la criminalité transnationale organisée.

44. La Chine a participé activement à la rédaction de la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont on attend l'adoption, et demande à tous les pays de renforcer leurs efforts pour permettre à la Convention de jouer le rôle pour lequel elle a été élaborée. Le Gouvernement chinois a adopté une approche complète au problème : en imposant des peines sévères en cas de corruption, il crée un gouvernement juste, transparent, propre et efficace. Tout en adoptant des mesures fondées sur sa situation spécifique, il continuera de participer aux échanges et à la coopération avec les autres nations, régions et organisations internationales.

45. La lutte contre le terrorisme est devenue un élément clef de la prévention du crime et la Chine est devenue partie à 10 conventions internationales élaborées dans ce domaine. Elle a appuyé le renforcement de la coopération coordonnée par le Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme.

46. **M. Musambachime** (Zambie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que, lors de la réunion ministérielle de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants, les Ministres et les représentants gouvernementaux ont souligné que le problème mondial de la drogue doit être réglé dans des instances multilatérales, bilatérales, régionales et nationales, appuyées par une solide coopération internationale au développement selon le principe de la responsabilité partagée. Un appui financier et technique continu demeure essentiel. Cinq ans après la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le problème de la drogue demeure un défi mondial et les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés doivent être renforcés.

47. La Communauté de développement de l'Afrique australe se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui a donné à la communauté internationale les moyens de mettre un frein à la mondialisation croissante de la criminalité organisée. Elle se félicite également que l'on soit parvenu à un consensus sur le texte du projet de Convention contre

la corruption et espère qu'il sera adopté sans délais. Il existe une prise de conscience croissante du fait que la lutte contre la corruption fait partie intégrante des efforts que déploient les gouvernements pour devenir efficaces, justes et efficaces. La Communauté de développement de l'Afrique australe accueille également avec satisfaction la participation de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime à la campagne internationale contre le terrorisme.

48. Au sein des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'abus et le trafic des drogues demeurent un sujet de grande préoccupation. Ils nuisent au développement du capital humain et compromettent le développement économique du fait de leurs effets déstabilisateurs sur l'État, l'économie et la société civile. Le trafic de drogues attire des flux de profits illicites qui contribuent à surévaluer les taux de change, à l'inégalité des revenus et au blanchiment de l'argent. Il s'est également traduit par une augmentation de la criminalité connexe, affectant non seulement l'économie mais également le tissu social de ces pays.

49. En réponse à la situation, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont fait preuve d'un engagement politique de haut niveau dans les campagnes contre le trafic et l'abus des drogues et ont amélioré le renforcement des capacités et la coordination en matière de contrôle des drogues. Les membres de la Communauté ont élaboré, en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des stratégies nationales de contrôle des drogues qu'ils s'efforcent actuellement de mettre en œuvre.

50. Bien que les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe s'emploient à lutter contre la criminalité et l'abus des drogues, les efforts qu'ils déploient ne suffisent pas. En tant que pays en développement, ses membres doivent faire face à de nombreux problèmes de développement, y compris le manque de ressources financières. Ils ont donc besoin d'une assistance technique et d'un financement pour appuyer les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le trafic et l'abus des drogues et pour améliorer la prévention du crime et la justice pénale.

51. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que les drogues et la criminalité menacent tous les pays, quelles que soient leurs situations économique et

démographique. L'appui fourni aux organismes chargés de l'ordre public doit par conséquent être intégré à l'ensemble des efforts déployés pour parvenir au développement durable. Dans de nombreux cas, par exemple en Afghanistan, ces organismes doivent être créés à partir de rien. Le Gouvernement américain pense qu'il existe une appréciation internationale croissante du lien entre le développement et le respect des lois : la corruption et le manque d'application des lois font obstacle au développement socioéconomique et il s'efforce donc de traiter l'assistance en matière de répression comme une aide au développement.

52. Une autre tendance mondiale dangereuse est le rôle croissant joué par la criminalité organisée dans la traite des êtres humains. Comme les autres formes de criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains a des incidences critiques sur la stabilité régionale et nationale et menace l'état de droit, la démocratie et la prospérité économique. Toutefois, les dommages infligés par la traite vont bien au-delà de ceux causés aux victimes et à leurs familles. Les terroristes ont de plus en plus recours aux ressources de la criminalité organisée pour financer leurs opérations et ils sont attirés par les bénéfices générés et l'infrastructure établie par les trafiquants, tels que les documents falsifiés, les douaniers corrompus, le blanchiment de l'argent et l'accès aux armes.

53. Bien que ces questions n'aient pas toujours été intégrées dans les priorités de la politique étrangère de nombreux gouvernements, les quelques années passées des efforts internationaux de lutte contre la drogue et le crime ont été déployés avec succès et une solide collaboration transfrontière et régionale cerne également de près les trafiquants d'êtres humains. La conclusion des négociations sur la Convention contre la corruption et l'entrée en vigueur de la Convention contre la criminalité transnationale organisée sont des réalisations importantes dans les efforts visant à mettre en place une infrastructure mondiale contre la criminalité et la corruption. Le Gouvernement américain a entrepris d'examiner la Convention contre la criminalité transnationale organisée et espère la ratifier dans un avenir proche.

54. L'application de ces nouveaux instruments juridiques fournirait aux gouvernements des outils supplémentaires contre les menaces transnationales, mais des ressources, du personnel et un capital politique devront être consacrés à l'exécution de ces obligations. Le Gouvernement américain continuera

d'appuyer ses partenaires internationaux dans cette entreprise.

55. **Mme Khalil** (Égypte) dit que, en septembre 2003, l'Égypte a accueilli une conférence des ministres de la justice des pays francophones, tenue en coopération avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et l'Organisation francophone internationale, dans le but de promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles. La Déclaration et le rapport de la Conférence seront distribués lors de la session en cours de l'Assemblée générale. Elle espère que d'autres États viendront s'ajouter au nombre de récents signataires de la Convention, qui prouve la détermination de la communauté internationale de lutter contre la criminalité en quelque endroit que ce soit. Elle est également heureuse de la récente entrée en vigueur de la Convention et de ses deux protocoles. Elle se félicite de la Déclaration ministérielle commune publiée à la suite de la réunion ministérielle de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants, de même que des efforts internationaux déployés pour donner suite au Plan d'action pour la mise en oeuvre des principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. Elle est, toutefois, préoccupée par fait que les attitudes indulgentes envers la consommation de drogues illégales dans certaines parties du monde pourraient faire obstacle à ces efforts, dont l'importance a été mise en relief par la Commission et par la Déclaration ministérielle commune. Elle attire l'attention sur la recommandation ministérielle concernant les stratégies nationales de contrôle des drogues et les mesures proposées en vue de parvenir à une réduction notable de l'abus des drogues d'ici 2008.

56. Malgré les efforts déployés aux niveaux international, régional et local pour lutter contre l'utilisation illicite et le trafic de drogues, le problème de la drogue persiste, représentant aussi bien un défi qu'un obstacle au développement. Mme Khalil réitère la nécessité de remédier aux causes sous-jacentes, telles que le chômage, la violence et, particulièrement, la pauvreté. Elle lance également un appel pour une plus large coopération internationale afin d'éliminer le problème, un accent particulier étant mis sur l'assistance aux pays en développement affectés par celui-ci, surtout compte tenu de ses répercussions

transfrontières néfastes sur les secteurs économique, social, sanitaire et moral.

57. **Mme Boiko** (Ukraine) dit que le dixième Congrès sur la prévention du crime et le traitement des délinquants a prié la communauté internationale d'adopter des mesures concertées pour faire face aux défis posés par la criminalité transnationale. En tant que signataire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'Ukraine apprécierait de recevoir une assistance technique de l'Office des Nations pour le contrôle des drogues et la prévention du crime afin d'adapter sa législation nationale aux dispositions de la Convention et de ses protocoles.

58. L'Ukraine est heureuse que les membres du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption soient parvenus à un consensus, qui représente une réponse réellement mondiale au problème mondial. Combattre la corruption est l'une des priorités du pays et des efforts significatifs ont été déployés pour améliorer sa capacité de lutter contre la criminalité et la corruption, ce qui a conduit à une réduction notable du niveau de corruption.

59. Le terrorisme international fait dorénavant partie intégrante de la criminalité transnationale et, afin de donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité, l'Ukraine a adopté des mesures visant à prévenir l'utilisation de son territoire par des organisations terroristes internationales.

60. Le problème de la traite des êtres humains pose un autre défi à la sécurité humaine. Au cours de la dernière décennie, des milliers de jeunes ukrainiennes ont été victimes de la traite dans différentes parties du monde et des lois ont été adoptées pour intensifier la lutte contre ce crime. L'Ukraine prie les États et les organisations internationales pertinentes d'élaborer des stratégies nationales, régionales et internationales pour compléter les travaux du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

61. Le trafic de drogues continue de poser une grave menace à la santé publique et à la sécurité nationale, de même que la toxicomanie, le VIH/sida, et l'utilisation par la criminalité organisée et les groupes terroristes des revenus tirés du trafic de l'opium pourraient déstabiliser toute la région. Du fait de sa situation géographique, d'un réseau de transport développé et de nombreuses sociétés chimiques sous-utilisées dont pourraient tirer profit les criminels, l'Ukraine est

devenue un point majeur de transit pour le trafic de drogues. L'État s'efforce de remédier à la situation et accorde une grande importance à la coopération internationale. À cet égard, un protocole sur la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et d'armes a été signé avec un pays voisin, la République de Moldova, et les pays du Groupe GOUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan et la République de Moldova) sont parvenus à un accord sur la création d'un centre virtuel de répression et de détection et un système interétats d'analyse des informations.

62. **M. Swe** (Myanmar) dit que les rapports récents montrent que les États, grâce à un programme équilibré d'éradication, ont accompli des progrès importants en matière de réduction des cultures illicites. Il est essentiel qu'une coopération internationale soit disponible pour encourager les cultures de substitution afin d'assurer que les cultures illicites ne sont pas seulement déplacées vers d'autres régions.

63. Le Myanmar a accompli de grands progrès dans ses efforts visant à éliminer la culture de l'opium-pavot et a mis en place un plan visant à éliminer les stupéfiants d'ici 2014. Grâce à l'engagement politique pris par le gouvernement, qui s'est traduit par une action concrète, y compris des programmes de cultures de substitution, de nouvelles routes, une alimentation en énergie et en électricité élargie et l'ouverture de nouveaux marchés en vue de fournir d'autres sources de revenus aux cultivateurs d'opium, la production de l'opium a diminué de 70 % au cours de la dernière décennie. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime collabore à ces initiatives et le Myanmar apprécie grandement l'appui offert par les Nations Unies, les pays donateurs et voisins dans sa lutte pour contrôler la production de stupéfiants. À cet égard, le Myanmar a conclu des accords bilatéraux de coopération avec le Bangladesh, la Chine, la République démocratique populaire lao, les Philippines, la Fédération de Russie, la Thaïlande et le Viet Nam.

64. Une campagne a également été lancée contre la nouvelle menace posée par les stimulants de type amphétamines et, depuis 1999, en collaboration avec des pays voisins, notamment la Chine, l'Inde et la Thaïlande, le Myanmar a saisi des quantités appréciables de précurseurs. Des efforts nationaux, régionaux et internationaux soutenus devront être déployés en vue de lutter contre les stupéfiants.

65. **Mme Ito** (Japon) dit que le Japon adopte des mesures en vue de ratifier, le plus tôt possible, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il a également signé les trois protocoles et considère que la pratique de la traite d'êtres humains comme étant parmi les crimes les plus graves. Il a également déployé tous les efforts possibles pour lutter contre ce crime en renforçant les mesures de répression, en encourageant la coopération régionale et internationale et en fournissant une assistance aux victimes.

66. Le Japon a participé activement aux délibérations sur le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption et il se félicite qu'elles aient été conclues avec succès. Il entreprendra d'adopter les mesures législatives nécessaires pour signer et ratifier la Convention.

67. En ce qui concerne le contrôle international des drogues, le Japon a renouvelé sa stratégie quinquennale pour renforcer les mesures internes et promouvoir la coopération internationale. Il est profondément préoccupé par la production illicite et le trafic de stimulant du type amphétamines dans le Nord-Est de l'Asie. La facilité avec laquelle ils sont produits et font l'objet de trafic contribue à la prolifération rapide de leur utilisation, particulièrement parmi les jeunes et le Japon pense que ces substances deviendront le problème de drogue le plus grave dans les années à venir. Vu qu'elles sont importées en contrebande dans le pays par mer, la coopération internationale et le renforcement des contrôles frontaliers sont essentiels. Par conséquent, le Japon se félicite des récentes activités de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui mettent en évidence le problème des stimulants du type amphétamines.

68. Enfin, le Japon réaffirme son engagement à une coopération internationale visant à libérer le monde de la menace de la criminalité et des drogues.

69. **M. Ivanou** (Biélorus), prenant également la parole au nom de l'Arménie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan, dit que le onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale devrait aider à élaborer les normes juridiques pertinentes et renforcer la coopération internationale pour lutter contre les formes les plus dangereuses des activités criminelles qui

menacent le développement social et économique de chaque nation.

70. L'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, sous la direction de son Directeur exécutif actuel, met dorénavant l'accent sur des questions prioritaires telles que la fourniture d'une assistance technique aux États en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a fourni à la communauté internationale un mécanisme législatif approprié pour lutter contre ce fléau. Il faut espérer que le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption sera également soumis pour adoption le plus tôt possible.

71. Plusieurs initiatives conjointes cruciales ont été lancées au niveau régional pour lutter contre le terrorisme, le trafic de drogues, la migration illicite et la contrebande dans le cadre du Programme inter-États de mesures conjointes de lutte contre la criminalité pour la période 2003-2004 et du Programme de lutte contre le terrorisme international et autres manifestations extrémistes pour la période 2003-2004 élaboré par les États membres de la Communauté d'États indépendants. Afin de renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme au sein de la Communauté d'États indépendants, ses pays membres s'efforcent également de raffiner davantage une base de données, qui contient actuellement 400 000 rubriques, afin de renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme au sein de la Communauté. Un groupe de travail conjoint est également chargé de l'analyse de situation et de l'échange d'informations.

72. Des progrès significatifs ont également été accomplis au sein de la Communauté d'États indépendants en ce qui concerne l'élargissement de la base juridique de la coopération entre les organes de répression. Les pays de la Communauté coopèrent également avec succès à la lutte contre la migration illicite et la criminalité au moyen des transports par véhicules.

73. Les pays au nom desquels il prend la parole s'efforcent de promouvoir l'expansion de la coopération entre les organes compétents de la Communauté d'États indépendants et entre les pays de la Communauté eux-mêmes et les Nations Unies et autres organisations internationales.

74. **M. Zaidan** (Liban) dit que, afin de prévenir la criminalité, il faut s'attaquer aux causes et, par-dessus tout, réduire les possibilités d'activités criminelles en identifiant les domaines à haut risque. Au Liban, les législateurs, conscients de la nécessité de combattre la corruption et le blanchiment de l'argent, ont inclus le délit de corruption dans le Code pénal. De même, l'enrichissement par la corruption, le trafic d'influence ou l'abus de pouvoir sont dorénavant des délits criminels et les avoirs des délinquants peuvent être saisis, le secret bancaire n'étant plus applicable dans de tels cas.

75. À la suite des mesures adoptées par le gouvernement contre le blanchiment de l'argent et autres problèmes connexes, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux de l'Organisation pour la coopération économique et le développement a radié le Liban de la liste des «pays et territoires qui ne coopèrent pas».

76. Le Liban apprécie particulièrement les programmes d'assistance technique offerts par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ils lui ont permis d'améliorer les capacités de la législature, de l'exécutif et de la magistrature et de sensibiliser le public au problème de la corruption. De nouveaux objectifs ont été fixés, en particulier celui tendant à améliorer la prise de conscience des jeunes. Alors que les possibilités de corruption se sont accrues, les moyens de la détecter se sont également améliorés; en conséquence, le phénomène étant devenu plus visible, la société apparaît plus corrompue. La lutte contre la corruption doit se poursuivre, fondée sur le principe selon lequel chaque acte de corruption implique deux parties.

77. Les États ont la responsabilité primordiale en matière de prévention et de contrôle de la criminalité; mais la coopération internationale est essentielle pour aider la société à relever les défis.

*La séance est levée à 18 heures.*